

Date de la convocation	5 février 2025
Membres en exercice	18
Présents	16
Représentés	2

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

n°D20250213 - 05

Objet : Désaffectation et déclassement de biens obsolètes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point B3-11 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que selon l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : « *un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement* » ;

Considérant qu'à ce jour, nous recensons, cinq véhicules du parc automobile de Réseau31 comme étant obsolètes ou hors d'usage ;

Considérant que ces biens doivent faire l'objet d'une désaffectation du domaine public puis d'un déclassement de manière concomitante en vue de leurs futures cessions ;

Considérant que les biens du parc automobile seront, selon leur état, vendus ou détruits ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de constater la désaffectation et le déclassement des biens suivants :

Marque	Modèle	Immat.	Numéro de série	1ère MEC
CITROEN	C3	EV-832-KZ	VF7SWBHY6JT522947	01/03/2018
RENAULT	KANGOO	CP-007-PD	VF1FW15B548292190	07/01/2013
RENAULT	KANGOO	CP-996-PC	VF1FW15B548292222	07/01/2013
IVECO	35C11	GD-961-SG	ZCFC357200D174623	11/04/2002
RENAULT	KANGOO	DK-648-PF	VF1FW18B551610951	30/09/2014

Article 2 : d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote	Pour	18	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président

